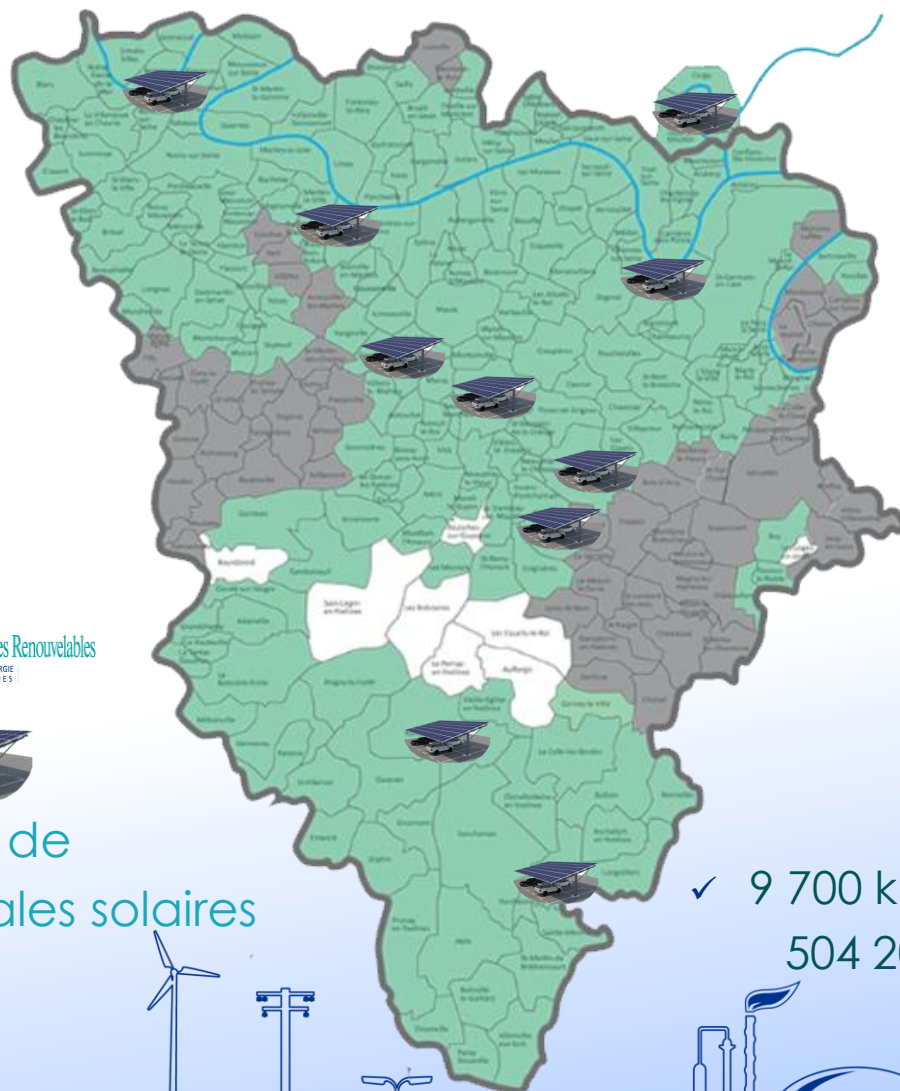


- ✓ 201 communes adhérentes
- ✓ 1,03 M d'hab.



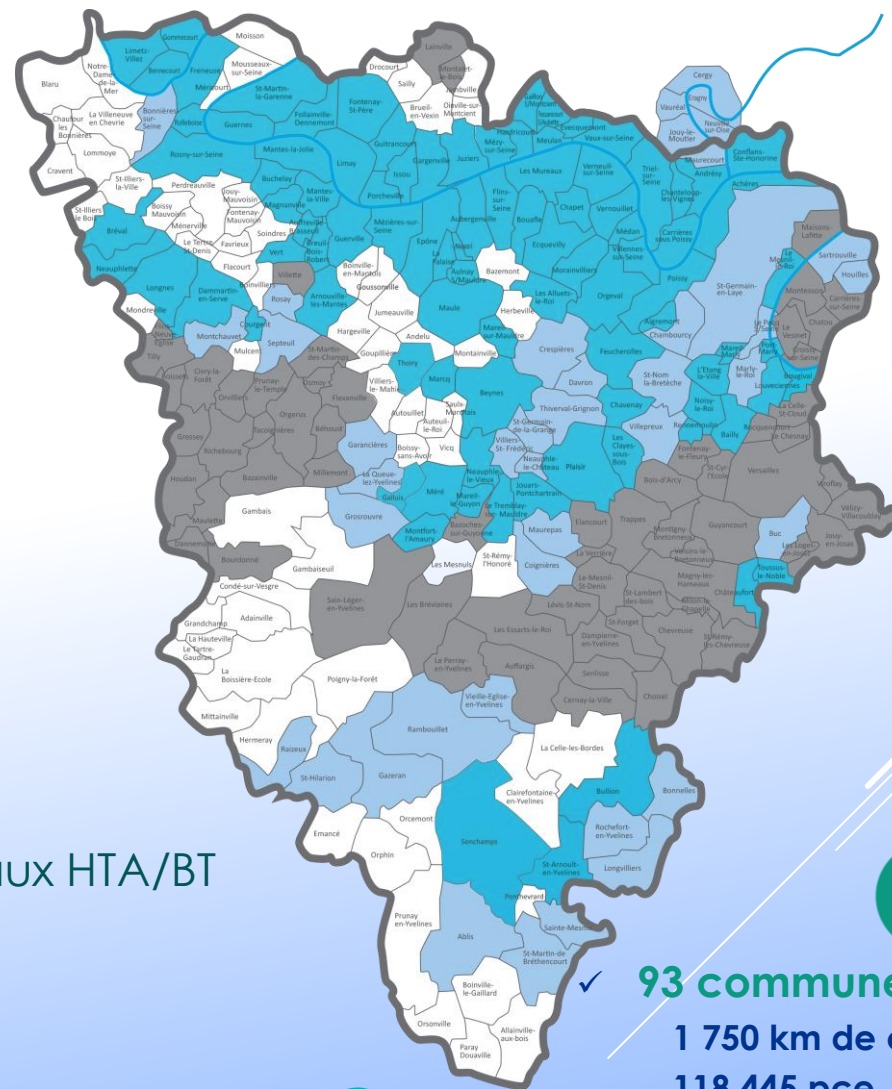
sey Energies Renouvelables
Le Réseau du SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES



Projet de
centrales solaires



- ✓ 9 700 km de réseaux HTA/BT
- 504 200 pdl



- ✓ 93 communes membres
- 1 750 km de canalisations de GN
- 118 445 pce

LES MISSIONS DU sey78



- ✓ Propriétaire des réseaux électriques
Garant de la bonne exécution des missions confiées à ENEDIS (qualité, sécurité, patrimoine)



- ✓ CEE valorisés depuis 2014
+ de 230 GWh_{cumac} déposés soit 1,43 M€
- ✓ Audit énergétique et conseil en énergie



- ✓ Création de la Régie SEY ENR en 2021
6 opérations PV - Puissance cumulée 1 456 kWc
Production attendue : 1 489 MWh/an

sey Energies Renouvelables
La Régie du SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

- ✓ Etudes et conception de réseaux de chaleur, géothermie, chaudière biomasse



- ✓ Propriétaire des réseaux de gaz naturel
Garant de la bonne exécution des missions confiées à GrDF (qualité, sécurité, patrimoine)



- ✓ Programmes annuels ambitieux d'enfouissement
+ de 40 opérations par an
+ de 17 km de réseaux enfouis

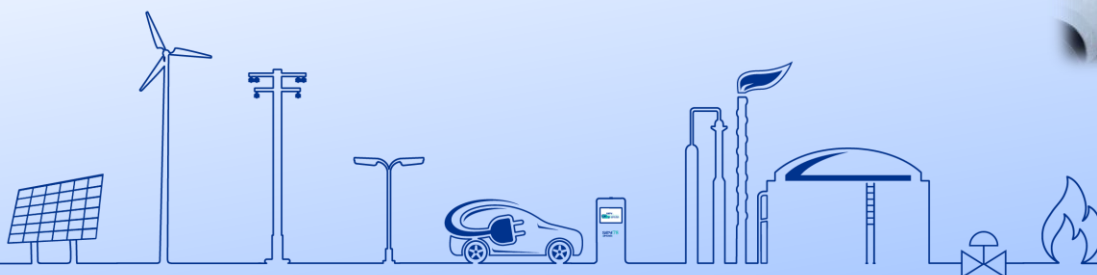


- ✓ Achat d'électricité
153 Membres – 4 600 sites – 107 GWh/an
- ✓ Achat de gaz naturel
104 Membres – 861 sites – 125 GWh/an



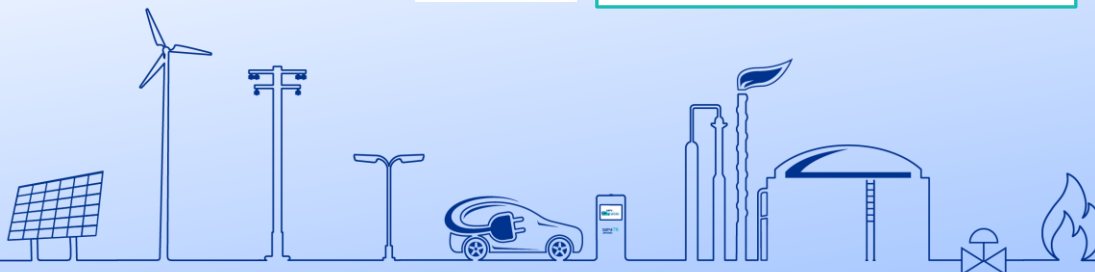
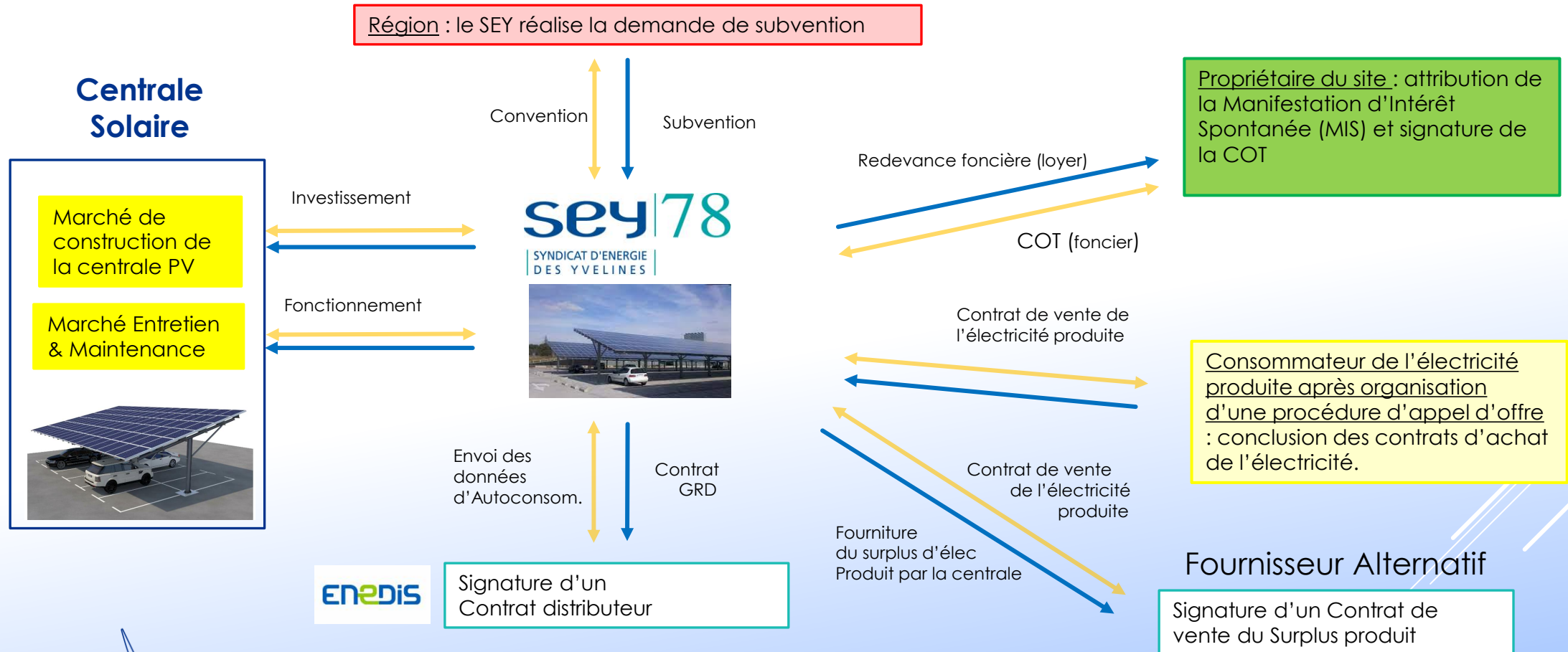
- ✓ IRVE
+ de 500 pdc

sey
ma borne
SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES



sey78

L'AUTO-CONSO COLLECTIVE DU sey|78



EXEMPLE DE L'OPÉRATION DE POISSY – CERDAN

- Création d'une **ombrière solaire** de sur le parking du Gymnase Marcel Cerdan sous maîtrise d'ouvrage du **SEY** :
 - ✓ 250 kWc de puissance installée
 - ✓ 220 kVA de puissance de raccordement
 - ✓ 1300 m² d'ombrière solaire soit la couverture d'environ 100 places de stationnement.
 - ✓ Production annuelle moyenne $\approx$ 230 000 kWh
 - ✓ $\approx$ 550 000 € HT d'investissement sous MO SEY
 - ✓ $\approx$ 13 500 € HT de charges annuelles
 - ✓ Redevance de 2 500 € / an
 - ✓ Prix de vente de l'électricité $\approx$ 95 € HTT / MWh
(hors TCFE, CSPE et TVA)
 - ✓ Economie pour la collectivité $\approx$ 30%

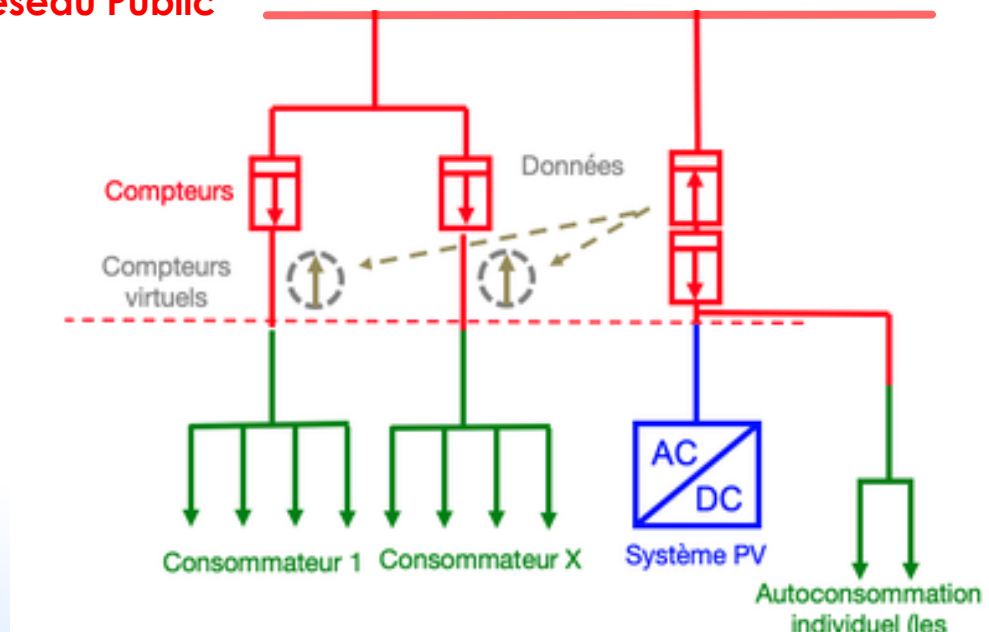


QUELLES SOLUTIONS POUR VALORISER L'ENERGIE



L'autoconsommation collective repose sur le **principe de la répartition de la production entre plusieurs consommateurs proches physiquement.**

Réseau Public



Quel que soit le type d'installation photovoltaïque — ACC, ACI ou Vente Totale — **les électrons se déplacent de la même manière dans le réseau électrique, c'est-à-dire du lieu de production vers le lieu de consommation.** Ce sont des modes de valorisation économique, et non des modes de répartition physique.

Les kWh consommés sont soumis au TURPE et aux taxes.

La vente totale : L'installation photovoltaïque est directement raccordée au réseau public d'électricité. L'ensemble de la production est vendu à l'acheteur obligé.

La vente des surplus : L'installation photovoltaïque est directement raccordée à un point de livraison. Les kWh autoproduits sont exonérés de taxes et du TURPE en ACI et les excédents de production peuvent être éligibles aux aides de l'État.

